Ligue Hauts de France
Règlement Financier 2025/2026

REGLEMENT GENERAL 2

POLE NATATION COURSE 5

POLE EAU LIBRE 6

POLE MAITRES 7

POLE NATATION ARTISTIQUE 8

POLE WATER-POLO 10

POLE OFFICIELS 13

POLE DES ACTIVITES NON COMPETITIVES 18

ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES HAUT NIVEAU 19

REGLEMENT GENERAL

1- Abonnement régional

Abonnement annuel : **225€**
Sont exonérés de l'abonnement régional :

- Les clubs privés de bassin, sur demande écrite à contact@ffnatationhdf.fr
- Les clubs été (fonctionnant de mai à août)
- Les nouveaux clubs la première année d'affiliation fédérale

2- Notes de frais

Pré-requis : être licencié
Applicable aux bénévoles, salariés et encadrants.

Les notes de frais doivent être réalisées obligatoirement dans les **30 jours** suivant l'action sur l'application https://lrnhdf.carlabella.com/fed/index.jsp?project=LRNHDF. ***Passé ce délai, votre note de frais ne sera pas acceptée***.
Une note de frais ne peut être saisie que si vous disposez d'une lettre de mission ou d'un justificatif de déplacement (jury ou autre).

Vous devez insérer dans CARLA BELLA :

- La convocation ou l'ordre de mission
- Les justificatifs des frais engagés, dont le remboursement est demandé :
 - justificatif de voyage SNCF pour les déplacements en train,
 - détail du vol et document mentionnant le prix payé pour les déplacements en avion,
 - ticket de péage pour les déplacements en véhicule personnel,
 - ticket de caisse détaillé du restaurant pour les frais de repas,
 - ticket de parking pour les frais de parking,
 - facture détaillée d'hôtel pour les frais d'hébergement,

Sur déclaration expresse en bonne et due forme, un reçu fiscal pourra être délivré dans le cadre d'un abandon de frais :
https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/230_association/titre_dons_organisme_interet_general.pdf
Les frais concernés par l'abandon sont alors considérés comme étant un don au bénéfice de la Ligue. Si l'ensemble des justificatifs sont fournis, la réduction d'impôt est de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

Vous êtes fiscalement imposable :

La loi de finances rectificative pour 2022 a modifié les dispositions (article 200 du code général des impôts) permettant aux bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais kilométriques, de bénéficier d'une réduction d'impôt : *pour rappel il s'agit des seuls frais engagés pour participer à des activités entrant strictement dans le cadre de l'objet de l'association*. Le barème applicable est désormais identique à celui des salariés.

TARIF APPLICABLE AUX AUTOMOBILES			
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d * 0,529	(d *0, 316) + 1065	d * 0,370
4 CV	d * 0,606	(d * 0,340) + 1330	d * 0,407
5 CV	d * 0,636	(d * 0,357) + 1395	d * 0,427
6 CV	d * 0,665	(d * 0,374) + 1457	d * 0,447
7 CV et plus	d * 0,697	(d *0, 394) + 1515	d * 0,470

Vous êtes fiscalement non imposable :

L'indemnité kilométrique est plafonnée à **0,40€/km**

3- Mise à disposition d'un salarié de la Ligue

Les demandes doivent être formulées à contact@ffnatationhdf.fr en précisant les missions et les dates d'interventions souhaitées.

La prise en charge financières dépend de la situation :

- Organisation propre au club (forfait + frais)
 - 70,00€ pour 1/2 journée + les frais éventuels de déplacement
 - 120,00€ pour 1 journée
 - Frais d'hébergement et de restauration à la charge du club organisateur
- Délégation d'une organisation fédérale ou nationale 2
 - Tous les frais sont supportés par la Ligue Régionale de Natation HDF

Dans tous les cas, une convention sera établie entre la ligue et le club partenaire.

4- Hébergements et Restauration

Applicable pour les bénévoles et salariés

Hébergement	Restauration
Frais réel Plafond : **80€** avec petit-déjeuner **100€** en Ile-de-France	Frais réel Midi : plafond de **20€** Soir : plafond de **25€**

5- Encadrants

Applicable à toutes les activités et disciplines

Salaires des encadrants	**100 €** NET / jour (4h minimum) ou **130 €** / jour si auto-entrepreneur

6- Autres situations

En cas de frais non prévus à ce règlement, les modalités et la prise en charge seront validés au préalable par le bureau exécutif de la Ligue.

Pôle NATATION COURSE

1- Engagements et pénalités

Epreuve individuelle : **6.50€** par engagement
Engagement hors délais intégré manuellement : **10.00€** par engagement
Forfait non déclaré en série ou finale : **10.00€** par engagement
Epreuve de relais : **8.50€** par engagement
Interclubs Toutes Catégories : **55.00€** par équipe
Interclubs Benjamins : **20.00€** par équipe
Coupe 263 Avenirs et Benjamins : **45.00€** par équipe

2- Accompagnement des clubs

Aide à l'organisation : **150.00€** par réunion (sur centre unique)
Aide à l'engagement : **0.50€** / engagement individuel reversé au club organisateur
Aide au chronométrage électronique :

- Si location de matériel : **1200.00€** (chronométrage automatique) / **600.00€** (semi-automatique)
- Utilisation du matériel club organisateur : **600.00€**

Aide à l'organisation de mutualisation de moyens lors des France Open (avance avant facturation aux clubs concernés)

3- Actions stage (U13 Benjamins)

Prise en charge par la Ligue

4- Accompagnement sur les France U18 (Juniors) 50m

- Répartition d'une aide financière aux nageurs participant aux France U18 (Juniors) 50m
- Conditions : avoir réalisé un stage préparatoire en février 2026 (sur présentation de facture)
- **350.00€** maximum par athlète
- Hors nageurs CAF / CNAHN (déjà aidé à travers d'autres dispositifs)

5- Mutualisation pour hébergement lors des championnats de France Open

Maximum **5 000.00€**

Pôle EAU LIBRE

1- Frais d'engagements aux championnats régionaux

Epreuve individuelle :

- Championnat régional junior et + : **20.00€** par engagement
- Championnat régional benjamin : **15.00€** par engagement
- Championnat régional avenir : **5.00€** par engagement
- Championnat régional par équipe : **10€** par engagement

Pénalité pour engagement hors délais intégré manuellement : +**5.00€** par engagement

2- Accompagnement des Clubs

- Championnat régional junior et + : **300.00€** par épreuve
- Championnat régional benjamin, avenir ou par équipe : **175.00€** par épreuve
- Aide à l'organisation de la compétition régionale : **1 200.00€** sur présentation de factures

Pôle MAITRES

1- Championnats régionaux

Engagements et pénalités
Epreuve individuelle : **6.50€** par engagement
Engagement hors délais intégré manuellement : **10.00€** par engagement
Forfait non déclaré en série ou finale : **10.00€** par engagement
Epreuve de relais : **8.50€** par engagement
Epreuve par équipe de 10 : **25.00€**
Epreuve par équipe de 6 : **15.00€**

2- Accompagnement des Clubs

Aide à l'organisation : **150.00€** par réunion (sur centre unique)
Aide à l'engagement : **0.50€** / engagement individuel reversé au club organisateur

Pôle NATATION ARTISTIQUE

1- Frais d'engagements

FRAIS d'ENGAGEMENTS	
Synchro Découverte / synchro Nat	**5 €** par épreuve par nageur/nageuse
Swim Artistic Show	**5 €** par nageur/nageuse
Critériums départementaux et poussines	**6 €** par nageur / nageuse
Coupe de la Ligue	**6 €** par nageur/nageuse
Challenge régional	**7 €** par nageur/nageuse + **7 €** par ballet
Championnat régional	**8 €** par nageur/nageuse + **8 €** par ballet
Championnat / Challenge N2	**10 €** par nageur/nageuse + **10 €** par ballet
Collectif Avenir	**600 €** par nageur/nageuse
Collectif Jeune	**150 €** par nageur/nageuse
Regroupement	**30 €** par nageur/nageuse par jour
Regroupement par équipe	**100 €** par équipe par jour

2- Engagements après clôture des engagements

- En cas d'engagement après les périodes d'engagement sur extranat et jusqu'à la veille de la première épreuve de la compétition, les frais d'engagements seront doublés (y compris en synchro découverte et synchro nat).
- En cas d'engagement sur place le jour de la compétition, les frais d'engagements seront triplés (y compris en synchro découverte et synchro nat).

3- Gestion des forfaits médicaux

En cas de forfait médical :

- Envoyer le certificat médical au plus tard 1 semaine après la fin de la compétition à pole.na@ffnatationhdf.fr
- Le suivi sera réalisé par le pôle natation artistique
- Le remboursement sera réalisé par la Ligue en fin de saison

4- Pénalités

PENALITES	
Forfait individuel déclaré après la fermeture d'extranat SAUF en cas de production de certificat médical	**80 €** (Non applicable aux sessions de synchro nat)
Support musical non conforme ou transmis hors délais	**50 €**

5- Aide aux organisations

AIDE AUX ORGANISATIONS	
Coupe de la Ligue	**100 €** par jour
Championnat / Challenge régional Championnat N2 / Challenge N2	**150 €** par jour
En cas de location de matériel de sonorisation	**300 €** maximum (sur présentation de la facture)
Championnats Régionaux et National 2 Challenge Régional et National 2	**0.50 €** par engagement individuel

Pôle WATER-POLO

1- Frais d'engagements aux championnats régionaux

Frais d'engagement et de fonctionnement	**200 €**	par club
Frais de participation au championnat U12	**400 €***	par équipe
Frais de participation au championnat U14	**75 €****	par équipe et par match
Frais de participation au championnat régional U16	**75 €****	par équipe et par match
Frais de participation au championnat N3	**165 €****	par équipe et par match

Cas particulier des clubs extérieurs à la Région Hauts de France
La participation de chacun de ces clubs aux championnats régionaux devra être préalablement validée par le Comité directeur de la Ligue Hauts de France.

* Les clubs belges engagés en Championnat Hauts de France U12 uniquement, auront l'obligation d'organiser au moins 1 tournoi chez eux par championnat auquel ils prennent part, et de mettre à disposition des arbitres de leur club.

** Pour les clubs de la Région Grand Est, les frais de participation aux championnats régionaux et N3 seront augmentés de 25€/match. Ils devront également proposer des arbitres de leur club pour officiers dans les championnats régionaux Hauts de France.

2- Amendes

Forfait sur un match en Nationale 3	**1 000 €**	+ les frais d'arbitrage de l'équipe adverse
Forfait sur un match en U14 ou U16	**150 €**	+ les frais d'arbitrage de l'équipe adverse
Forfait sur un tournoi U12	**150 €**	par tournoi
Forfait Général en Nationale 3	**2 000 €**	
Forfait Général en U12 / U14 ou U16	**400 €**	

Sauf forfait général déclaré avant le début du championnat, l'ensemble des frais d'engagements restent dû.

Feuille de match non pré-remplie	**30 €**	par manquement
Résultats non saisis sur extranat	**20 €**	par manquement

Report de match après la période de dérogation *(Impossible dans les 28 jours précédents la rencontre sauf circonstance exceptionnelle)*	**30 €**	par report

Participation à la table de marque d'une personne non licenciée, d'un licencié non titulaire de l'examen d'officiel, ou d'un officiel « retiré »	**35 €** par infraction constatée
Participation à la table de marque d'un licencié inscrit en formation, non reçu	**5 €** par infraction constatée
Non présentation de jeune arbitre sur les championnats concernés	**35 €** par infraction constatée

3- Indemnités arbitrales

- Le justificatif pour la note de frais dans l'application Carla est la feuille de match.
- Un arbitre qui manque un match pour lequel il a été désigné sera suspendu le mois suivant. En cas de récidive au cours de la même saison la sanction sera doublée

Distance	*Déplacement**	*Péage*	*Prime de match*	*Repas*
Championnat régional N3				
D > 45 km A/R	0,40 €/km	sur justificatif	50 €	
Si distance > 200km A/R et match après 19h, ou entre 12 et 14h le dimanche				15 € avec justificatif
Championnats régionaux jeunes (U14 – U16)				
D < 45 km A/R	/	sur justificatif	30 €	
D > 45 km A/R	0,40 €/km	sur justificatif	12 €	
Si distance > 200km A/R et match après 19h, ou entre 12 et 14h le dimanche				15 € avec justificatif
Tournois jeunes (U12)				
	0,40 €/km	sur justificatif	50 € par tournoi	
Coupe de France des Ligues				
(Transport, hébergement et repas avec la délégation HDF)			30 €	
Dispositions communes				
En cas de covoiturage	0,45 €/km			
Match le dimanche, jours fériés, ou le mercredi avant 19h			+ 8 €	

** Un arbitre officiant sur plusieurs rencontres régionales consécutives ne pourra prétendre au remboursement de ses déplacements que pour le premier match.*
Un arbitre officiant sur une rencontre régionale consécutive à une rencontre fédérale ne pourra pas prétendre au remboursement de ses déplacements.

4- Sélections régionales

Participation aux frais de stage	**10 €**	par jour et par sélectionné
Non participation d'un joueur sélectionné *(sauf circonstance exceptionnelle traitée au cas par cas)*	**50 €**	par absence et par joueur + les éventuels frais engagés
Participation d'un joueur ayant refusé une sélection à une épreuve avec son club le même jour	**50 €**	par infraction et par joueur

5- Aide aux clubs

Aide à la location de bassin dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de phase finale nationale	**1 200 €**	avec justificatif

POLE OFFICIELS

OFFICIELS NATATION COURSE

1- Désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1) et indemnités arbitrales

a. Compétitions Régionales ou Départementales web confrontation

↳ Désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1)

- Compétition régionale à centre unique : Par la Ligue, frais à la charge de la Ligue.
- Interclubs Poule A Régionale : Par la Ligue, frais à la charge de la Ligue.
- Circuit promotionnel : Par la Ligue, frais à la charge de la Ligue.
- Compétition régionale / secteur : Par le responsable de secteur, frais à la charge de la Ligue.
- Web confrontation juniors & + : Par la Ligue, frais à la charge de la Ligue.
- Web confrontation Benjamins : Par la Ligue, frais à la charge du département. (1 Juge-arbitre)

Le Comité Départemental accueillant une compétition régionale à centre unique pourra proposer à la Ligue un second Juge-arbitre et un second Starter. Le binôme proposé, pour la totalité de l'événement, sera si possible mixte. Ces derniers seront comptabilisés dans le cumul de points (CP) et les frais afférents à cette désignation seront à la charge du Comité Départemental.

b. Meetings Nationaux et Internationaux

↳ Désignation du Jury de tête
(Juge-arbitre 1 et Starter 1, ou Juge-arbitre 2 et Starter 2 si la FFN désigne le jury de tête 1)

- Compétition labellisée nationale : Par la Ligue, frais à la charge de l'organisateur.
 - Meeting 50m : Meeting National de Lille
 - Meeting 50m : Meeting National de Béthune
 - Meeting 50m : Meeting des Hortillons d'Amiens

c. Meetings clubs, prises de temps organisés dans la région

↳ Désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1)

- Par le comité départemental à la charge du club organisateur

2- Engagement des officiels

Afin d'assurer la bonne tenue des compétitions régionales à centre unique avec des Jurys complets, la Ligue poursuit le dispositif mis en place de façon expérimentale depuis la saison 2019-2020 et est passée en phase opérationnelle à compter du 01 janvier 2022.
Pour gommer les périodes sanitaires difficiles, les clubs ayant eu un cumul de points (CP) négatif ont vu leur compteur remis à 0 à cette même date.
Le cumul de points (CP) qui sera pris en compte pour la facturation des contributions sera celui arrêté au 31 décembre 2025. Les contributions seront attribuées, par réunion et par club sollicité non représenté, dès le 01 janvier 2026.

a. Composition des Jury en compétition régionale à centre unique

- Chaque club désigne, auprès de la Ligue, un représentant des officiels qui proposera les officiels susceptibles de représenter leur club lors des compétitions régionales à centre unique.
- Pour chacune des réunions des compétitions concernées, une liste des clubs sollicités pour fournir à minima un officiel / réunion sera communiquée sur le site de la Ligue au plus tôt, ainsi qu'aux responsables des officiels des clubs et aux clubs, puis sur le Live FFN de l'événement. Cette liste sera établie en tenant compte de la représentativité en officiels de chacun des clubs, sur les compétitions régionales à centre unique antérieures. Le but étant de permettre un équilibrage des sollicitations et une minimisation des contributions sur les saisons S+1 et suivantes.
- Les responsables des officiels des clubs, ou les clubs ou les officiels, transmettent les candidatures exclusivement via les liens Google Form, qui seront diffusés par mail aux clubs et publiés sur la page du live FFN de la compétition.
- Les Clubs sollicités sont tenus de présenter au moins un Officiel sur les réunions sur lesquelles ils ont au moins un engagement (série ou demi-finale ou finale). Un club sollicité n'ayant pas d'engagement sur une réunion (série ou demi-finale ou finale) n'est donc pas soumis à contribution s'il ne présente pas d'officiel sur ladite réunion.
- Tous les Officiels qui le souhaitent peuvent participer au Jury des différentes réunions.

b. Suivi de la contribution des clubs / cumul des points (CP) / contribution

- A l'issue de chacune des compétitions concernées, un bilan sera établi sur la base de l'export Extranat Pocket vers la FFN. Il sera consultable sur le site de la Ligue Régionale, communiqué aux responsables des officiels des clubs et aux clubs.
- Le suivi annuel est réalisé par un cumul de points (CP).
- Officiel non sollicité / réunion : présent : +1 pt
- Officiel sollicité / réunion : présent : +1 pt absent : -2 pts
- Les officiels réalisant des épreuves pratiques et le Jury d'Appel n'entrent pas dans le décompte.
- Le cumul des points sera remis à 0 pour tous les clubs, chaque 01 janvier
- Les points positifs acquis au 31 décembre, seront transformés en joker, dans la limite de 10 points.
- Pour les clubs disposant d'un joker : le cumul de points de la saison et le joker seront réduits de 2 points / réunion / officiel sollicité absent. Le club sera dispensé d'amende tant que son joker sera > 0.
- Pour chaque absence de représentativité sollicitée, chaque club concerné se verra infliger une contribution en fonction de son cumul de points (CP) arrêté au 31 décembre de la saison S-1 : si au 31 décembre de la saison S-1, le club comptabilise un cumul de points (CP) :
 - De 0 à 10 : Contribution de 50 € / réunion / officiel sollicité absent
 - De - 10 à -1 : Contribution de 75 € / réunion / officiel sollicité absent
 - < à -10 : Contribution de 100 € / réunion / officiel sollicité absent

Exemples

- Un club ayant un CP à + 4 pts au 31/12/25 aura le 01/01/26 : un CP à 0 et un joker à + 4. Il sera assujetti à des contributions de 50 € / réunion / officiel sollicité absent, dès que son joker sera à 0. (Droit à 2 non-représentativité).

- Un club ayant un CP à -7 pts au 31/12/25 aura le 01/01/26 : un CP à 0. Il sera assujetti à des contributions de 75 € / réunion / officiel sollicité absent.
- Un club ayant un CP à - 25 pts au 31/12/25 aura le 01/01/26 : un CP à 0. Il sera assujetti à des contributions de 100 € / réunion / officiel sollicité absent.

c. Cas particulier des 2 journées du circuit promotionnel

- Pour les 2 journées du Circuit promotionnel qui seraient amenées à se dérouler sur plusieurs centres, les Clubs présentant des officiels dans le Jury sur l'ensemble des réunions (y compris les finales, hors exceptions habituelles et inscrits sans fonction) se verront attribuer des points positifs à hauteur du nombre minimal d'officiels représentant le Club.
- Les Clubs ne seront pas sollicités pour présenter des Officiels sur les compétitions couvertes par ce cas particulier. Il n'y aura donc ni point négatif ni contribution sur ces compétitions

Exemples pour une même compétition, composée de 3 réunions

- Club A : 3 officiels sur R1, 2 Officiels sur R2 et 1 officiel sur R3 :
 Représentation sur 3 réunions = OUI, nombre minimal d'officiel = 1
 3 réunions x 1 officiel = + 3 points
- Club B : 5 officiels sur R1, 5 officiels sur R2, 0 officiel sur R3 :
 Représentation sur 3 réunions = NON, => 0 point

3- Repas des officiels

Les repas seront proposés à 25 officiels qui répondront aux 2 prérequis suivants :

- Etre licencié, et être à jour de recyclage
- S'inscrire sur le formulaire du jury de la compétition concernée, type Google Form
- Être présent dans le jury sur la journée complète de la prise en charge du repas
- Être dans les 25 premiers officiels titulaires inscrits

Prise en charge de 8 repas répartis sur les compétitions régionales à centre unique suivantes :

- Pour **le 4ème trimestre 2025**
 - 29 & 30/11/2025 : Championnat régional Benjamins à St Amand : prise en charge du repas du dimanche midi
 - 6 & 7/12/2025 : Championnats régional hiver Juniors et + à Dunkerque : prise en charge du repas du dimanche midi

- Pour le **1er Semestre 2026**, sous réserve que la FFN maintienne le calendrier national NC, validé en cercle opérationnel
 - Webconfront@tion #1 hiver junior et + en mars 2026 : prise en charge des 2 repas du midi - Samedi et Dimanche
 - Webconfront@tion U13 les 27 et 28 juin 2026 : prise en charge des 2 repas du midi - Samedi et Dimanche

- Webconfront@tion #2 été Juniors et + entre le 20 juin et le 5 juillet 2026 : prise en charge des 2 repas du midi - Samedi et Dimanche

4- Contribution des officiels Natation course

25% des contributions perçues du 1er septembre de l'année N-1 au 31 août de l'année N seront rétrocédées au club sous forme d'avoir pour la **formation des officiels**, la saison suivante, sans report à nouveau d'un éventuel solde restant.

OFFICIELS MAITRES

1- Désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1) et indemnités arbitrales

Compétition régionale à centre unique : par la Ligue, frais à la charge de la Ligue.

OFFICIELS EAU LIBRE

1- Désignation du Jury de tête (Juge-arbitre 1 et Starter 1) et indemnités arbitrales

Compétition régionale à centre unique : par la Ligue, frais à la charge de la Ligue.

OFFICIELS NATATION ARTISTIQUE

1- Indemnités arbitrales

En cas de prise en charge de frais par la Ligue, la personne s'engage à assurer les missions qui lui seront confiées par le juge arbitre et/ou la Ligue.
En cas de remboursement de frais par la Ligue, la personne ne représente pas son club.
Sont pris en charge par la Ligue :

- Juge arbitre (hors synchro nat)
- Responsable secrétariat / informatique
- Responsable contrôleurs techniques

2- Engagements des officiels

Synchro Nat

Le nombre d'officiel minimum à engager dépend du nombre d'athlète engagé

- De 1 à 10 athlètes : minimum 1 officiel
- De 11 à 20 athlètes : minimum 2 officiels
- De 21 à 30 athlètes : minimum 3 officiels
- … à raison de 1 officiel par tranche de 10 athlètes

Pour être comptabilisé, l'officiel doit être présent au minimum ½ journée.

Championnat / Coupe de Ligue – Epreuve de figures imposées

Le nombre d'officiel minimum à engager dépend du nombre d'athlète engagé

- De 1 à 12 athlètes : minimum 1 officiel
- De 13 à 24 athlètes : minimum 2 officiels
- De 25 à 36 athlètes : minimum 3 officiels
- … à raison de 1 officiel par tranche de 12 athlètes

Pour être comptabilisé, l'officiel doit être présent au minimum ½ journée.

Championnat / Coupe de Ligue / Challenge – Epreuve de ballets

Tout club qui engage 1 ballet doit présenter 1 officiel sur minimum ½ journée de la compétition.
Pour être comptabilisé, l'officiel doit être présent au minimum ½ journée.

Pénalités

PENALITES	
Pénalité pour non présentation d'officiel - Synchro Nat : 1 officiel / 10 nageuses - Compétitions figures imposées : 1 officiel / 12 nageuses - Compétition ballets : 1 officiel / ½ journée où le club engage 1 ballet Les officiels comprennent également les fonctions de délégué, secrétariat, …)	**100 € par jour**
Pénalité pour forfait d'officiel	**50 €**

3- Repas des officiels

Les repas seront proposés aux officiels qui répondront aux prérequis suivants :

- Etre licencié, et être à jour de recyclage
- S'inscrire sur le formulaire du jury de la compétition concernée, type Google Form
- Être présent et à disposition du juge arbitre sur la journée complète de la prise en charge du repas

Prise en charge de 2 repas répartis sur les compétitions régionales à centre unique suivantes :

- Championnat régional Avenir
- Championnat régional Jeune

4- Contribution des officiels Natation Artistique

25% des contributions perçus seront rétrocédées au club sous forme d'avoir pour la formation des officiels.

POLE DES ACTIVITES NON COMPETITIVES

1- J'apprends nager (JAN) et Aisance aquatique (AA)

Le reversement par licence est calculé en fonction :

- D'une part, des subventions versées
- D'autre part, du nombre de licences pour la période concernée

2- Natation Forme Santé

Une aide de la Ligue est versée en fin de saison à raison de **7.00€** par licence NFS.

ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES HAUT NIVEAU

Accompagnement soumis aux résultats financiers de la Ligue en fin de saison N-1 avec une enveloppe maximum de **26 000€**

Prérequis : athlètes licenciés dans la Ligue et de nationalité française.

Aide versée :

- 50% aux clubs lors de l'assemblée générale si présence
- 50% aux athlètes

NATATION COURSE

- Championnats d'Europe Elite (25m ou 50m) - podium individuel ou relais : **1 000.00€** au maximum
- Championnats du Monde Elite (25m ou 50m) - finaliste individuel ou relais : **2 000.00€** au maximum
- Jeux Olympiques - participation : **3 000.00€** au maximum

EAU LIBRE

- Athlètes participants aux championnats d'Europe : **1 000.00€** au maximum
- Athlètes participants aux championnats du Monde : **2 000.00€** au maximum

WATER-POLO

Athlète participant en équipe de France A

- Championnats d'Europe : **1 000.00€** au maximum
- Championnats du Monde : **2 000.00€** au maximum
- Jeux Olympiques : **3 000.00€** au maximum